Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID: 057-834329328-20220921-33_2022-BF



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 33/2022

SÉANCE DU MERCREDI 21 SEPTEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs: 18 En fonction: 18

(Convoqués le mardi 13 septembre 2022)

Présents: 8 Absents: 10 (Pouvoirs: 4)

Présents: Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Jean-Luc BOHL, Bertrand DUVAL, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Salvatore TABONE.

Absents excusés:

Claire ANCEL

(pouvoir donné à Bertrand DUVAL)

Thierry HORY

(pouvoir donné à Michel LISSMANN)

Roger PEULTIER

(pouvoir donné à Pierre MUEL)

Lucien VETSCH

(pouvoir donné à Salvatore TABONE)

Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Odile JACOB-VARLET Frédéric NAVROT, Bernard STAUDT.

OBJET: FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président informe les membres du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole qu'afin de permettre de terminer le cycle budgétaire 2022 à l'équilibre au niveau de certains chapitres, il convient d'effectuer quelques ajustements qui sont retracés dans le tableau présenté ci-dessous.

Il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir valider la décision modificative n°1 suivante :

Envoyé en préfecture le 26/09/2022 Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID: 057-834329328-20220921-33_2022-BF SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES **RECETTES** 20 000,00 € C/6211-012 20 000,00 € C/6451-012 10 000,00 € C/6541-65 C/658-65 275 000,00 € -25 000,00 € C/6718-67 C/6815-68 -49 387,50 € C/022-022 -250 612,50 € 0,00€ 0,00€

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DÉPENSES		RECETTES		
C/217531-21	100 000,00 €			
C/21751-21	-50 000,00 €			
C/217561-21	-50 000,00 €			
	0,00€		0,00€	

ID: 057-834329328-20220921-33_2022-BF

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la délibération n° 1/2022 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 02 février 2022 adoptant le budget primitif 2022,

Vu la délibération n° 17/2022 du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de Metz Métropole en date du 15 juin 2022 portant budget supplémentaire 2022,

CONSIDERANT qu'il convient d'effectuer quelques ajustements sur le Budget 2022,

DECIDE d'adopter la décision modificative n°1 de l'exercice 2022 conformément au tableau ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION				
DÉPENSES		RECETTES		
C/6211-012	20 000,00 €			
C/6451-012	20 000,00 €			
C/6541-65	10 000,00 €			
C/658-65	275 000,00 €			
C/6718-67	-25 000,00 €			
C/6815-68	-49 387,50 €			
C/022-022	-250 612,50 €			
	0,00 €	0,00€		

	SECTION D'INVESTISS	SEMENT
DÉPENSES		RECETTES
C/217531-21	100 000,00 €	
C/21751-21	-50 000,00 €	
C/217561-21	-50 000,00 €	
	0,00 €	0,00€

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 21 septembre 2022,

Le Président,

Pierre MUEL

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

RÉGIE DE L'EAU

Envoyé en préfecture le 26/09/2022 Reçu en préfecture le 26/09/2022 Affiché le

ID: 057-834329328-20220921-33_2022-BF